INTENDANCE GENERALE

Fourniture, pose et révision de stores et occultations dans divers ensembles immobiliers gérés par la Ville

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder à la révision et remise en état de volets, persiennes, stores et au remplacement des occultations hors d'usage.

Cette prestation est confiée à un prestataire extérieur et nécessite de recourir à une procédure de marché public.

Compte tenu du montant des prestations (800 000 € HT soit 956 800 € TTC maximum sur quatre ans, en cas de reconductions successives), et de la nécessité de mettre en concurrence des sociétés disposant des moyens de réaliser la prestation, il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu, à compter de sa date de notification au titulaire, pour une durée d'un an. Il sera reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excèdera pas quatre ans.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, le marché prend la forme d'un marché à bons de commande, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics et s'exécutera par émission de bons de commandes successifs.

Les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Montant minimum : 45 000 € HT soit 53 820 € TTC, Montant maximum : 200 000 € HT soit 239 200 € TTC.

Soit pour 4 ans :

Montant minimum : 180 000 € HT soit 215 280 € TTC, Montant maximum : 800 000 € HT soit 956 800 € TTC.

<u>La procédure d'appel d'offres s'est déroulée</u> selon les étapes suivantes :

➤ Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Le 3 juillet 2009 a été publié par ces organismes respectivement les 8 et 9 juillet 2009.

- La date limite de remise des offres était fixée au 31 août 2009.
- Aux date et heure limites de remise des offres, cinq sociétés ont déposé un pli.
- Le 6 octobre 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des enveloppes remises par les sociétés puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 22 octobre 2009, la commission d'appel d'offres a déclaré les candidatures de 4 sociétés recevables.
- ➤ Le 21 janvier 2010, la commission d'appel d'offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société Chassagne.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la « Fourniture, pose et révision de stores et occultations dans divers ensembles immobiliers gérés par la Ville » avec la société Chassagne pour un montant annuel compris entre 45 000 € HT soit 53 820 € TTC et 200 000 € HT soit 239 200 € TTC.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

INTENDANCE GENERALE

Fourniture, pose et révision de stores et occultations dans divers ensembles immobiliers gérés par la Ville

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux de procéder à la révision et à la remise en état de volets, persiennes et stores ainsi qu'au remplacement des occultations hors d'usage,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des prestations (de l'ordre de 800 000 € HT soit 956 800 € TTC maximum sur quatre ans, en cas de reconductions successives) et de la nécessité de mettre en concurrence des sociétés disposant des moyens de réaliser la prestation, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance,

vu la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 21 janvier 2010 qui, après analyse et classement des offres, a attribué le marché relatif à la fourniture, pose et révision de stores et occultations dans divers ensembles immobiliers gérés par la ville à la société Chassagne,

vu le cahier des clauses administratives générales, applicable aux marchés publics de travaux.

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1: AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, pose et révision de stores et occultations dans divers ensembles immobiliers gérés par la ville avec la société Chassagne, pour un montant annuel compris entre 45 000 € HT soit 53 820 € TTC et 200 000 € HT soit 239 200 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE LE TRANSMIS EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 19 FEVRIER 2010